



# RAPPORT

## D'ORIENTATION

### BUDGETAIRE 2021

---

**Conseil Municipal du 5 février 2021**

## **SOMMAIRE**

### **I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2021**

1.1. Le contexte national et le projet de loi de finances 2021

1.2. Le projet de loi de finances pour 2021 : les mesures intéressant les finances locales

### **II - LES DONNEES FINANCIERES DE LA COMMUNE POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

2.1. Les dépenses de fonctionnement

2.2. Les recettes de fonctionnement

### **III - LES PROJETS ET RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2021**

3.1. Les principales dépenses d'investissement prévues en 2021

3.2. L'emprunt

3.3. Les recettes d'investissement pour 2021

## I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2021

### 1.1. Le contexte national et le projet de loi de finances 2021

#### ❖ Les impacts sans précédent de la crise sanitaire :

Face à la crise sanitaire, pendant et après le confinement, l'Etat est intervenu pour soutenir massivement les entreprises et plus largement les acteurs économiques et a dû absorber des dépenses importantes alors même qu'il devait faire face à une baisse très nette de ses recettes.

Ainsi, les perspectives en termes de déficit public et de dette publique se sont dégradées fortement, remettant ainsi en cause les objectifs d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 tels qu'affichés dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018- 2022.

Parallèlement, la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a suspendu pour 2020 l'application du dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, qui avait pour objectif de faire participer ces dernières à la réduction de la dépense publique.

Pour 2021 et après une chute du produit intérieur brut (PIB) de 10% attendue cette année, le gouvernement table sur un rebond de 8% l'an prochain. Le plan de relance devant permettre de gagner 1,5 point de PIB en un an. Cette prévision apparaît toutefois soumise à des aléas importants liés à l'évolution sanitaire, avec pour corolaire un "dynamisme de la consommation incertain". Selon les prévisions actuelles, les dépenses des ménages augmenteraient de 6,2%, après avoir connu une chute de 8% en 2020.

Après un déficit record de 10,2% du PIB en 2020, le gouvernement mise pour 2021 sur un repli du déficit public. Celui-ci resterait toutefois à un niveau élevé : 6,7% du PIB. Même chose pour la dette publique, attendue à 116,2% du PIB en 2021, après son envol prévu à 117,5% en 2020.

Il convient de souligner que le contexte sanitaire incertain, le durcissement des restrictions (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> confinements) pourraient assez vite rendre caduques les prévisions économiques du gouvernement.

## 1.2. Le projet de loi de finances pour 2021 : les mesures intéressant les finances locales

### ❖ Des dotations stables

En ce qui concerne la péréquation, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) devraient, comme en 2020, augmenter de 180 millions d'euros (90 millions d'euros chacune). Les montants des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) seront également reconduits, ce qui devrait notamment représenter 570 millions d'euros pour la dotation de soutien à l'investissement local et plus d'un milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux.

### ❖ La réforme de la taxe d'habitation (TH)

Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales se poursuivra avec l'entrée dans la réforme en 2021 des 20 % de ménages les plus aisés. Ainsi, en 2021, ces ménages profiteront d'un premier dégrèvement de 30 % jusqu'à l'exonération totale à l'automne 2023.

### ❖ La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

L'actualisation forfaitaire des bases fiscales, les données de l'Indice des Prix à la consommation harmonisé (IPCH) de septembre 2020 laissent apparaître une estimation provisoire d'actualisation forfaitaire proche de 0, autrement dit les bases ne seraient pas revalorisées.

### ❖ Le volet territorial du plan de relance

Anoncé début septembre, le plan de relance, d'une envergure de 100 milliards d'euros sur 2 ans se décline autour de trois priorités :

- le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).

La commune a pu bénéficier d'une aide de 43 421 € dans le cadre du plan de relance de l'économie nationale pour la réhabilitation de l'Eglise Saint-Martin en obtenant une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle.

## II - LES DONNEES FINANCIERES DE LA COMMUNE POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 2.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU BP 2021

La commune s'engage à poursuivre ses actions en faveur de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement se sont élevées à 2 462 612 € en 2020, en baisse de 7.8% par rapport au budget 2019. Il convient de poursuivre cette baisse en 2021, dans un contexte de crise sanitaire.

Les évolutions attendues en 2021 par chapitre sont les suivantes :

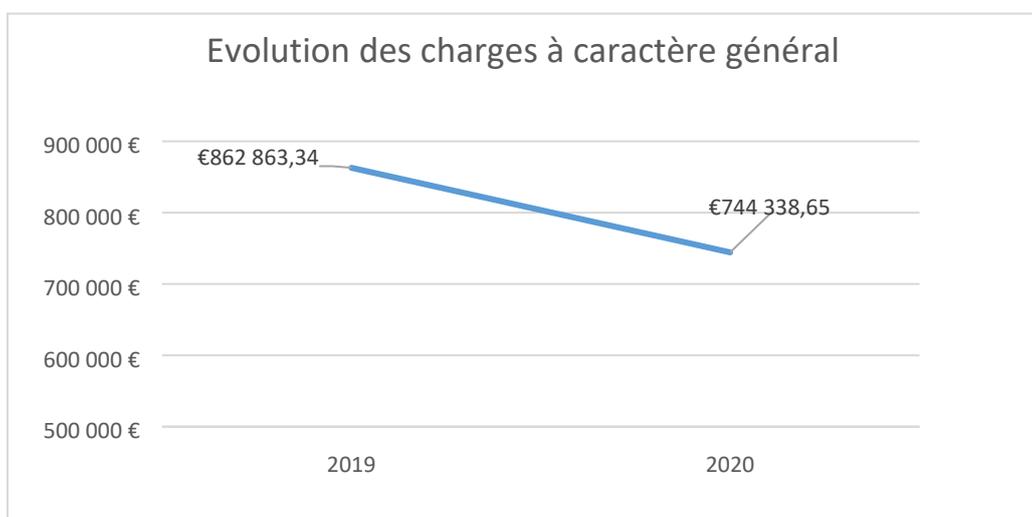
#### 2.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général comprennent des charges de nature très diverses. Elles concernent principalement les dépenses d'eau, d'énergie (gaz et électricité des bâtiments), d'alimentation, de fournitures administratives et scolaires, de fournitures d'entretien et de petit équipement, de locations mobilières et immobilières, d'entretien des terrains, des bâtiments, de la voirie et des matériels, de la maintenance, des primes d'assurance, des fêtes et cérémonies, des transports scolaires, des frais d'affranchissement et de télécommunications.

Elles font l'objet d'une vigilance forte avec pour objectif la nécessaire préservation de la Capacité d'Autofinancement Nette (CAN).

On constate une nette baisse continue des charges à caractère général. L'évolution entre 2019 et 2020 est de -13.74 %.

Il convient de noter que le contexte sanitaire en 2020 a contribué à la poursuite de cette baisse dû notamment à la fermeture des écoles et du restaurant scolaire pendant 2 mois. Néanmoins, le budget communal en 2020 a subi une augmentation des dépenses en produits d'entretien et de petits équipements (masques, gel hydroalcoolique, désinfectant...).



Pour 2021, certaines renégociations de contrats, changement de prestataires permettront de réaliser de substantielles économies :

- contrat d'assurance (-5 772 €)
- location des copieurs (-3 800 €)
- nouveau marché transport scolaire (- 20 000 €)

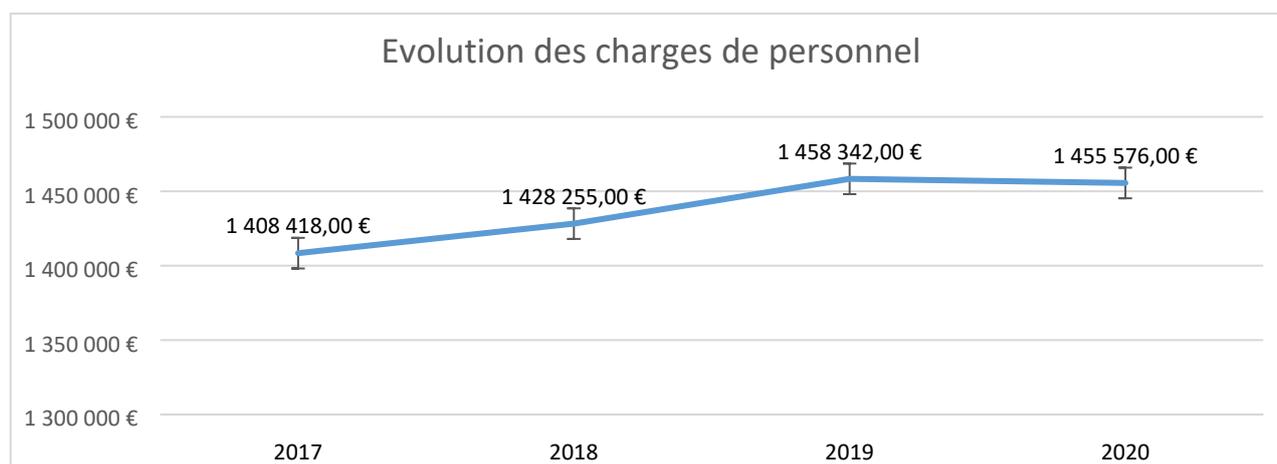
En l'état actuel et sans annonce de confinement général, le budget 2021 tiendra compte de l'ouverture toute l'année, dans des conditions normales de fonctionnement, des écoles et du restaurant scolaire avec la prise en compte des dépenses en produits d'entretien qui restent nécessaires à l'ouverture des services municipaux (respect des gestes barrières).

### 2.1.2 Les charges de personnel (chapitre 012)

La maîtrise des charges de personnel reste un déterminant important de la construction du budget primitif. Les prévisions tiennent compte de l'augmentation des cotisations vieillesse et retraite, des recrutements ou départs d'agents, des remplacements pour congés maladie, de l'éventuel recrutement de saisonniers et de la facturation d'agents transférés remis à disposition par la Métropole pour l'exercice de compétences communales.

Elles s'élèvent, en 2020, à 1 455 575.68 €, soit 52 % des dépenses de fonctionnement et imposent une vigilance attentive dans la gestion des ressources humaines.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
<b>Chapitre 012- Charges de personnel</b>	1 408 417,72 €	1 428 254,91 €	1 458 341,63 €	1 455 575,68 €



En 2021, la commune prévoit une progression de la masse salariale de moins de 1.5 % (en comparatif avec le BP 2020), en raison de plusieurs dispositifs légaux :

-Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est constitué, en positif, des augmentations d'indices dues aux avancements (technicité) et, en négatif, des différences d'indices entre les départs (vieillesse) et les arrivées.

Le reclassement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le cadre du Protocole sur les Parcours professionnels, les Carrières et rémunérations (PPCR), 18 agents de catégorie C sont concernés.

S'ajoute à cela, l'évolution des effectifs et notamment la création de poste. Il est prévu en 2021, la création d'un poste de policier municipal dans le cadre de la mutualisation de la police avec Notre Dame d'Oe.

### 2.1.3 Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits correspondent à des réfections sur les recettes de fonctionnement, en application du cadre légal. Il s'agit principalement du versement à la Métropole du fonds de péréquation prévisionnel des ressources communales et estimé en 2021 à 1 500 € (le montant exact n'est pas connu à ce jour) et du dégrèvement des jeunes agriculteurs (environ 500 €).

### 2.1.4. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante sont constituées essentiellement des participations et subventions versées à des partenaires publics ou privés. Elles englobent les indemnités de fonction des élus et les charges afférentes, les subventions aux associations et au C.C.A.S, les dérogations scolaires.

#### Comparatif Indemnités Mensuelles Elus 2014 / 2020

	Avril 2014	Août 2020
6531 - Indemnités	7945.04 €	6930.46 €
6533 - Cotisations de retraite	301.74 €	294.00 €
6534 - Cotisations de Sécurité Sociale	636.44 €	575.06 €
<b>Total</b>	<b>8 883.22 €</b>	<b>7 799.52 €</b>

Ce chapitre prévoit également les divers contingents et contributions aux organismes de regroupement (S.D.I.S., Syndicats intercommunaux...) budgétisé en 2021 à hauteur de 38 200 € pour le contingent incendie et estimés à 5 400 € au Syndicat de Gendarmerie.

### 2.1.5. Les charges d'intérêts (Chapitre 66)

Les charges financières correspondent aux charges d'intérêt de la dette à ce jour de 818 043.55 € (capital restant dû au 01.01.2021). Le recours limité à l'emprunt sur les précédents exercices implique un vieillissement de la dette, et donc une réduction de la charge des intérêts.

Pour 2021, le montant des intérêts à régler est estimé à 11 000 €, soit 0.40 % du total des dépenses réelles. Les charges de gestion financière sont en baisse constante depuis 2016 (dernier emprunt souscrit pour l'opération « Cœur de village »), compte tenu de l'absence de souscription d'emprunt.

### 2.1.6. Les charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Des crédits seront prévus pour des charges exceptionnelles leur montant est estimé à 3 300 € (prix de fin d'année pour les écoles).

### **2.1.7. Les dépenses imprévues (chapitre 22)**

Compte tenu de l'incertitude qui pèse sur le budget du fait de la crise sanitaire, il est prévu de budgétiser des dépenses imprévues à hauteur de 20 000 €.

### **2.1.8. Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)**

Le chapitre 042 prévoit exclusivement en 2021 les dotations aux amortissements, qui sont estimées 297 700 €. La commune amortie ainsi davantage en 2021 (260 000 € en 2020) compte tenu des nombreux travaux d'investissement effectués en 2020 (Eglise, façade ALSH...). Ce qui en contrepartie génère une recette d'investissement du même montant (en augmentation donc en 2021).

## **2.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU BP 2021**

En 2020, les recettes de fonctionnement (hors recettes fiscales, dotations de l'Etat) ont été affectées par la crise sanitaire en cours et le confinement du mois de mars (fermeture des services, écoles). Ce paramètre est à prendre en compte dans le montage du budget 2021.

### **2.2.1 Les produits des services communaux (Chapitre 70)**

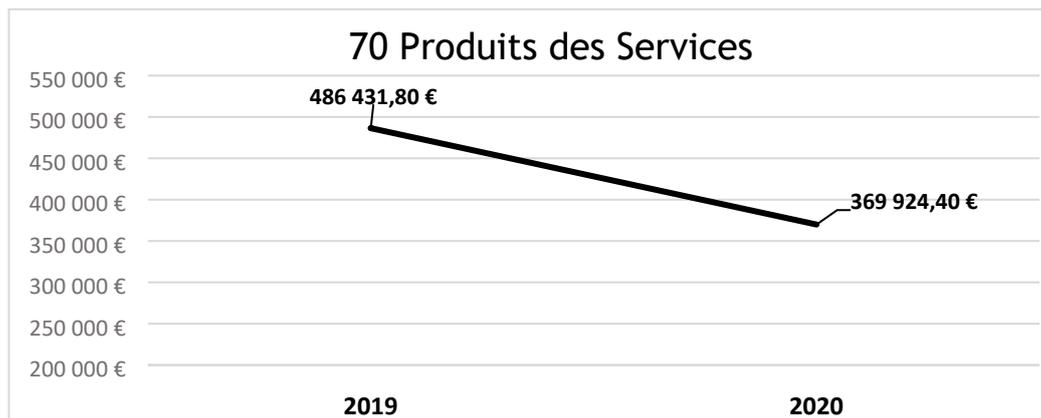
Ces produits enregistrent les recettes de fonctionnement de la régie principale c'est-à-dire principalement les recettes liées à l'A.L.S.H. périscolaire et extrascolaire, à l'étude surveillée et au restaurant scolaire.

Les produits des services en 2020 sont en baisse par rapport aux années précédentes sous l'effet de la crise sanitaire. La perte de recettes s'élève à plus de 100 000 € sur l'exercice 2020 (comparaison avec le réalisé 2019) et concerne essentiellement pour les produits issus du service enfance-jeunesse : restauration scolaire, ALSH, études surveillées.

S'y ajoutent des prestations de la CAF (Prestation de service et Contrat Enfance-Jeunesse), qui par ricochet ont baissé en 2020 car le montant des prestations est basé sur les effectifs prévisionnels de l'année.

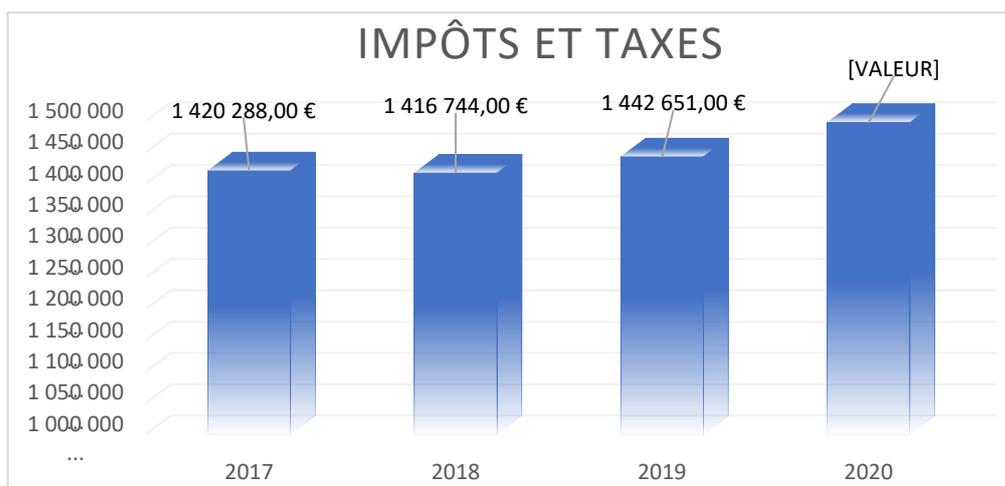
On retrouve également sur le chapitre 70, divers remboursements des mises à disposition de personnel et notamment en 2021, le remboursement des agents mis à disposition à l'AS Chanceaux, soit 22 000 €, à la Métropole (4 agents administratifs) soit 8 850 € et au CCAS (2 jours par mois) qui représente 3 400 €.

Pour 2021, compte tenu de l'évolution du contexte sanitaire, il faudra rester prudent sur ces recettes qui seraient directement impactées en cas de reconfinement général. Les mesures gouvernementales prises avant le vote du budget auront un impact fort sur les montants budgétés. Il convient donc de faire preuve de prudence avant d'annoncer les montants définitifs sur les produits des services.



### 2.2.2. La fiscalité (Chapitre 73)

S'agissant des recettes fiscales, il est proposé de ne pas augmenter les taux en 2021, le produit fiscal n'évoluera qu'en fonction de l'élargissement de la base. On constate que depuis 2017, le produit des impôts locaux n'augmente uniquement que du fait de l'augmentation des bases.



Le montant 2021 pour l'imposition forfaitaire sur les pylônes n'est encore notifié mais il resterait stable à hauteur de 80 000 €.

Le produit issu de la taxe additionnelle aux droits de mutation, est directement lié aux transactions immobilières effectuées sur le périmètre du territoire communal. Il varie d'une année sur l'autre et son estimation est difficile.

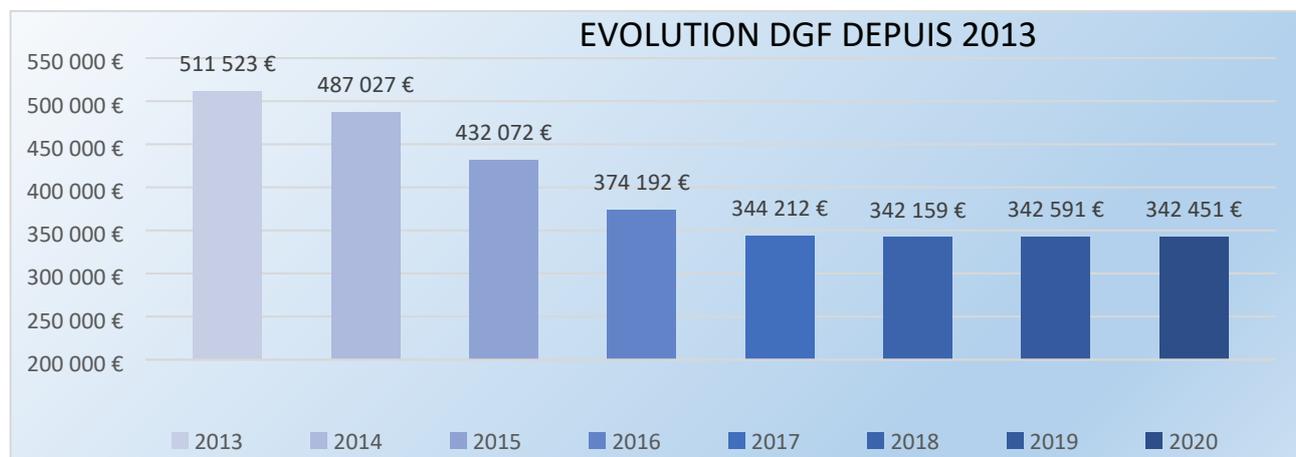
### 2.2.3. Les dotations de l'Etat et de la Métropole (Chapitre 74)

✓ Les dotations de l'Etat :

Les dotations de l'Etat sont constituées principalement par :

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Depuis 2013, nous constatons une baisse constante de la DGF. En 8 ans, entre 2013 et 2020, la commune a perdu 915 957 €.



Pour 2021, les recettes de l'Etat sont évaluées à périmètre constant compte tenu des contraintes financières qui s'appliquent également à l'Etat et dans un contexte sanitaire et économique incertain :

	2017	2018	2019	2020	Projet BP 2021
<b>Dotation forfaitaire</b>	344 212 €	342 159 €	342 591 €	342 451 €	<b>342 000 €</b>
<b>Dotation de Solidarité Rurale</b>	57 961 €	58 386 €	57 983 €	58 870 €	<b>58 000 €</b>
<b>Dotation Nationale de Péréquation</b>	65 849 €	59 264 €	58 942 €	60 017 €	<b>60 000 €</b>

✓ Les dotations métropolitaines :

La métropole devrait reverser à la commune une attribution de compensation de 97 330 €.

Néanmoins, cette somme sera diminuée de 20 000 € en 2021, compte tenu de la demande faite à Métropole d'augmenter de 20 000 € les transferts de charge en fonctionnement, à savoir l'enveloppe 3. Sera donc inscrit au BP 2021, la somme de 77 330 €.

En outre, la Métropole versera en 2021 une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 56 600 €, qui est inchangée par rapport à 2020.

#### 2.2.4. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des locations des locaux commerciaux appartenant à la commune, situés dans la rue de la grande Ferme à savoir la boulangerie, la pizzeria et depuis octobre 2020, la fleuriste.

Ce chapitre intègre également les locations de la salle des loisirs qui ont été inexistantes en 2020. En 2019, les recettes de location de la salle des loisirs s'élevaient à 3 570 €.

S'ajoute également à ce chapitre, la recette annuelle du fermage qui s'élève à 1 100 €.

### III - LES PROJETS ET RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR 2021

#### 3.1 Les principales dépenses d'investissement prévues en 2021 :

L'année 2021 sera notamment marquée par les chantiers suivants :

- ✓ Achèvement des travaux de restauration de l'église (tranche 1) et démarrage des études pour les tranches 2 et 3 (travaux intérieurs)
- ✓ Construction d'un club house pour le tennis couvert
- ✓ Finalisation de la rénovation et sécurisation de la façade de l'ALSH
- ✓ Changement des menuiseries de l'école élémentaire : finalisation coté SUD (RAR) et réalisation du coté Est en 2021
- ✓ Création d'une rampe PMR pour l'accès à l'école élémentaire et l'ALSH
- ✓ Réhabilitation de la Salle du Conseil Municipal : murs, faux-plafonds, fenêtres, mobilier et de chauffage
- ✓ Désignation du maître d'œuvre pour la réhabilitation de la Ferme en ALSH
- ✓ Désignation du maître d'œuvre pour la réhabilitation du Prieuré en bibliothèque
- ✓ Travaux de réhabilitation d'eau chaude sanitaire dans les vestiaires de foot

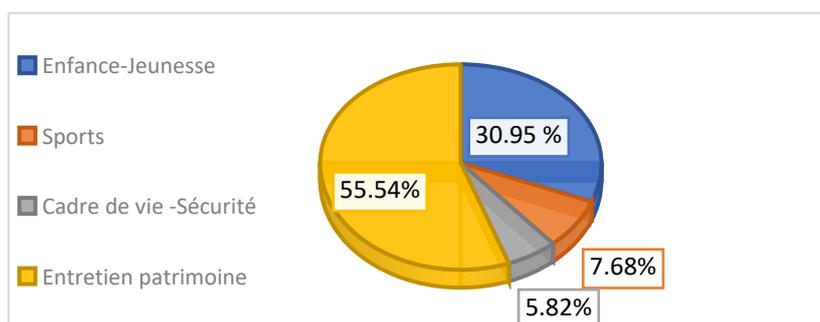
Sont également prévus :

- des acquisitions de matériel (de bureau et informatique...) pour les écoles, l'ALSH, le service technique et les associations sportives...
- l'enveloppe de travaux de voirie versée à la métropole de 125 000 €, qui reste inchangée en 2021.

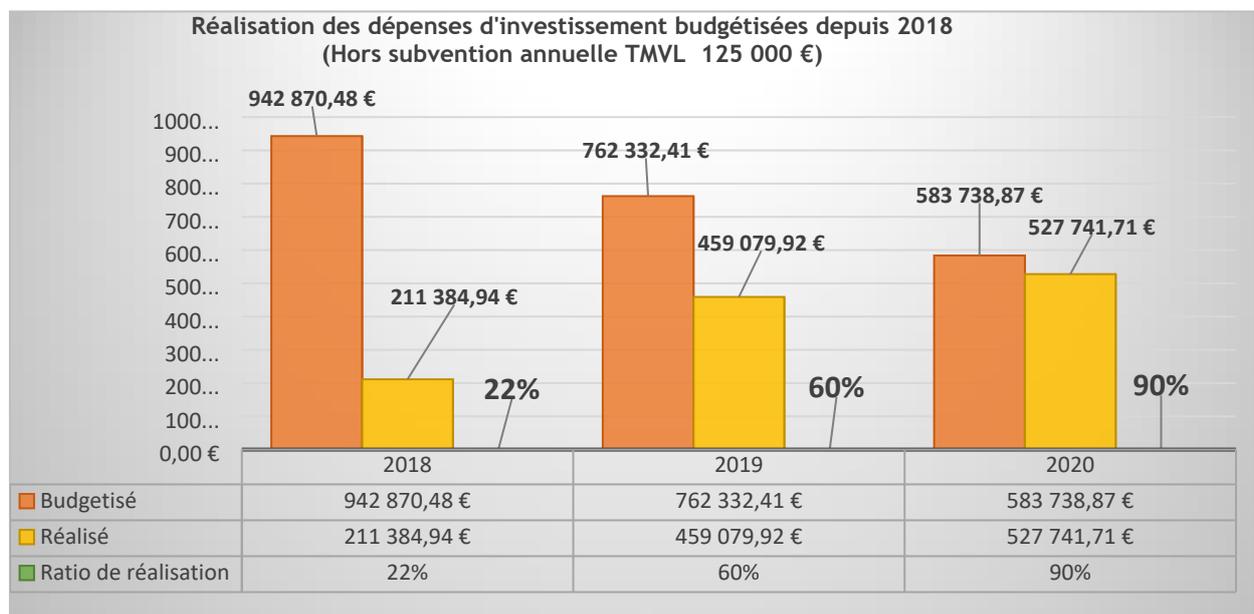
En 2020, les dépenses d'équipement se sont élevées à 337 564 € avec comme principales réalisations :

- Réhabilitation des bâtiments communaux : Eglise, mairie, local police municipale : 187 488,89 €
- Enfance- jeunesse : travaux et équipements dans les écoles, ALSH : 104 487,33 €
- Sport : équipement pour les associations sportives : 25 942,96 €
- Cadre de vie-sécurité : aménagement et mobilier urbain : 19 645,70 €

#### ventilation des dépenses d'investissements en 2020



On constate en 2020, un taux de réalisation de 90% des dépenses d'investissement (chapitre 20 et 21) et ce alors que même que le budget 2020 a été voté en juillet, soit une exécution des travaux sur 6 mois.



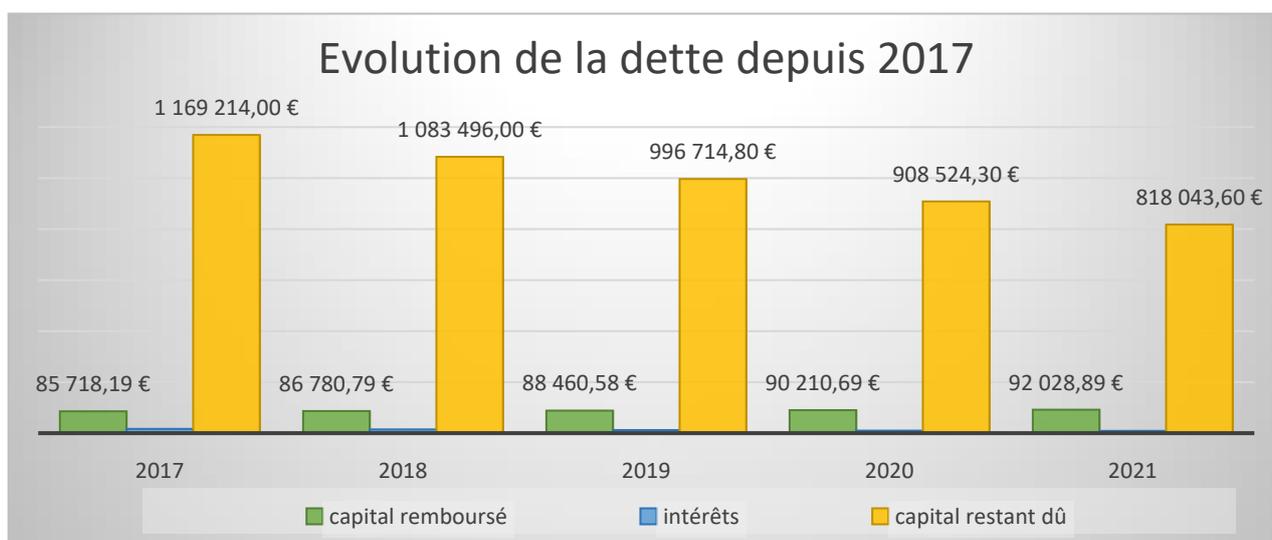
### 3.2 L'emprunt

L'encours de la dette (capital restant dû au 01/01/2021) est de 818 043.55 €.

La commune a actuellement 4 emprunts dont un qui arrive à échéance en 2021 (Caisse d'Epargne) pour un annuité de 47 000 €, soit 45 000 € en capital et 2 000 € d'intérêts.

La commune n'a pas emprunté depuis 2016, d'où une baisse constante de l'encours de la dette et des frais financiers.

L'endettement de la commune est donc faible.



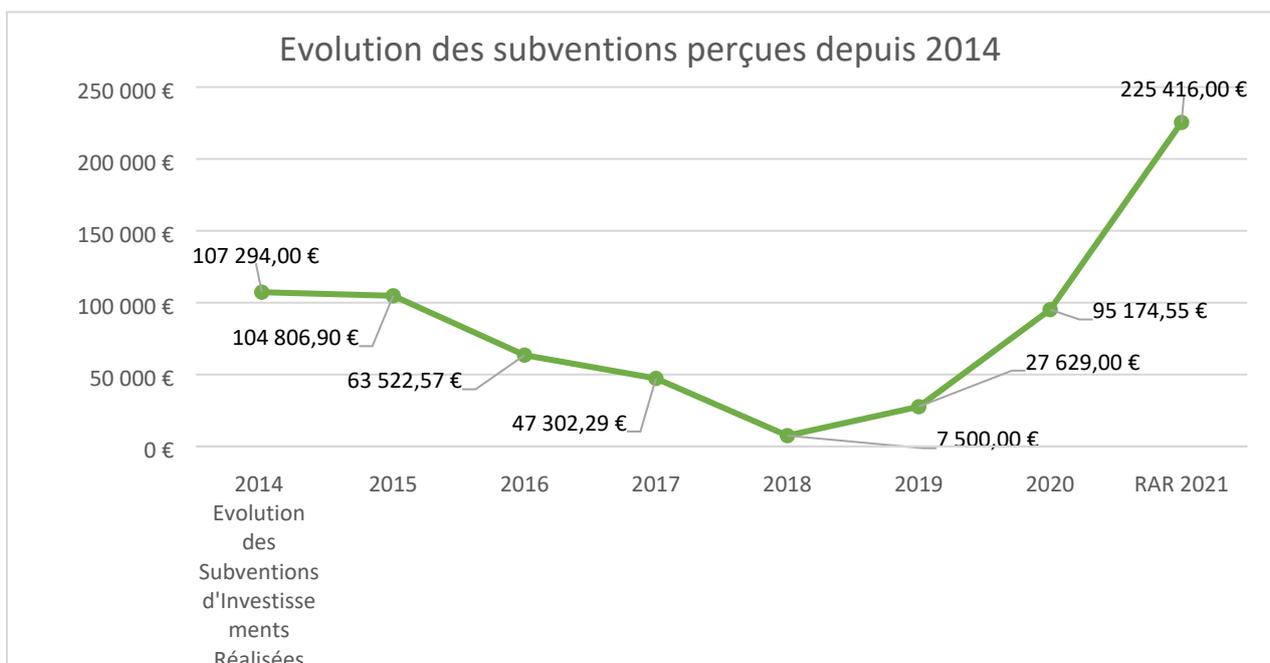
### 3.3 Les recettes d'investissements pour 2021

En 2021, les principaux postes de recettes sont les suivants :

- le solde des subventions liées aux programmes de travaux (Etat (DETR et DSIL) - DRAC, département...) notamment pour les travaux de l'Eglise : 225 416 €
- le FCTVA : 50 000 €
- la taxe d'aménagement (difficile à évaluer d'une année à l'autre) : 40 000 €
- les dotations aux amortissements (en augmentation par rapport à 2020 du fait de l'amortissement des travaux de l'Eglise) : 297 700 €

On constate en 2020 et 2021, une nette augmentation des subventions perçues ou restant à percevoir (RAR) compte tenu des sollicitations financières faites auprès des différents financeurs (Etat, département, Métropole...). A titre d'exemple, la réhabilitation de l'Eglise Saint-Martin a pu être financée à hauteur de 100 % du montant HT des travaux.

La recherche constante de subventions est un paramètre indispensable pour que la commune puisse continuer à investir, et diminuer ainsi le recours à la dette et aux impôts.



Le présent rapport ne vaut pas engagement budgétaire et ne fait pas l'objet d'un vote.

Le présent rapport a été présenté aux membres de la Commission « Finances » lors de sa réunion du 29 janvier 2021.